

Transport aérien

Corsairfly ouvre un vol direct annuel vers Mayotte

mercredi 1er avril 2009, par Samuel Boscher



La nouvelle vient de tomber, la compagnie aérienne Corsairfly au lendemain du référendum va ouvrir une ligne Paris-Dzaoudzi annuelle, hebdomadaire et constante, sans interruption à partir du 8 mai prochain. A quand l'implantation d'hôtels du groupe à l'image des Paladiens ? Les choses bougent...

Alors que La Réunion se remet à peine du référendum mahorais lui retirant la position de seul département d'outre-mer français dans l'Océan Indien, lui laissant dans la bouche un petit goût amer, l'un de ses titres quotidiens, le JIR pour ne pas le citer, publie un article sur l'ouverture d'une ligne aérienne directe Paris-Dzaoudzi et inversement via la compagnie Kenya Airways dont 35 % du capital est détenu par Air France. Une ouverture répondant au vœu du secrétaire d'Etat Yves Jégo, qui au soir de la départementalisation promet qu'une telle création de ligne se ferait très rapidement.

La nouvelle apparaît bonne si elle se vérifie mais semble peu probable pour l'heure, l'escale Nairobi demeurant quasi incontournable. En revanche, une liaison quotidienne serait envisagée.

Mais une autre information vient chambouler la donne à l'heure où le gâteau mahorais est en train de cuire et aiguise de plus en plus les appétits les plus féroces. En effet, le très sérieux et spécialiste site internet le Quotidien du tourisme, publie aujourd'hui même un article sur la mise en place par la compagnie aérienne Corsairfly d'une ligne régulière Paris-Dzaoudzi dès le 8 mai. Cette dernière y annonce également le déploiement rapide de ses activités voyageuses à Mayotte.

Une nouvelle d'importance tombant justement le jour où le directeur commercial du groupe reçoit la presse au cours d'une conférence. Celle-ci a officiellement pour but de dresser le bilan 2008 et dévoiler les perspectives de l'entreprise à Mayotte.

En 2007, Corsairfly a mis en place des services réguliers à destination d'Hippocampe sur une base saisonnière : de juin à septembre.

Après le référendum de dimanche, la compagnie du groupe NF annonce donc à travers le Quotidien du tourisme la mise en place d'un vol hebdomadaire et annuel sur Paris-Dzaoudzi. "L'annualisation des vols sur Mayotte s'inscrit très naturellement dans notre politique de desserte des DOM, où notre présence et notre implication sont très fortes. Notre connaissance du marché mahorais, et le trafic touristique et affinitaire inhérents, nous donnent des perspectives encourageantes concernant la ligne", se réjouit Hervé Pierret, président directeur général de Corsairfly.

"Dès le vendredi 8 mai, nos clients pourront bénéficier d'un vol direct annuel et sans escale, à destination de Dzaoudzi. D'autre part, suite à la signature de la "charte d'engagement volontaire" signée avec le

gouvernement en janvier, nous sommes fiers d'annoncer que nous élargirons ce dispositif sur l'escale de Mayotte".

Les problèmes de piste trop courte se sont donc évaporés avec le résultat non allégé de la consultation (95,2% pour le oui à la départementalisation) qui a pour effet de rassurer tout le monde et d'attirer les projet comme les abeilles sur le miel, et c'est tant mieux.

Moralité, dès le 8 mai prochain, Corsairfly proposera un vol par semaine et direct pour Paris. Finies les escales à La Réunion ou à Madagascar, plus besoin d'attendre les vacances pour bénéficier de vols, cela se fera donc tout au long de l'année.

Air Austral qui campe sur ses positions depuis des années sur le sujet voit la concurrence véritablement se profiler et ne s'inquiète pas encore selon son PDG Gérard Ethève qui se souvient de toutes les initiatives ayant échoué : Air Bourbon ou Axis par exemple.

Mais là, les cartes ne sont plus les mêmes, l'île au lagon est aujourd'hui un DOM, futur DROM, et ce n'est pas tout à fait pareil. Le gouvernement lâche des moyens et les Français découvrent qu'ils ont un 101ème département qu'ils ne connaissent ni d'Eve ni de Mahomet. Alors Haro sur Hippocampe ! Et ce n'est qu'un début...